



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 9948

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur l'article 53 du projet de loi de finances pour 2008 qui prévoit l'alignement de la fiscalisation des contrats de professionnalisation « jeune » sur l'ensemble des contrats de travail et la levée des exonérations spécifiques accordées aux GEIQ en 2007. Les professionnels concernés s'inquiètent des répercussions que pourraient avoir cette disposition sur leurs entreprises et, à ce titre, ils souhaiteraient des aménagements permettant de maintenir cette exonération, pour les groupements d'employeurs menant des actions d'insertion et de qualification. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position en la matière et les mesures qui pourraient être envisagées afin d'assurer la pérennité des parcours d'insertion des jeunes en entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9948

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6938

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)